Livre du centenaire

Penser le monde de demain

Souscription

L'Académie des sciences d'outre-mer a cent ans en 2022. En pleine vitalité, elle se livre à une réflexion approfondie sur les grandes problématiques que le monde doit affronter, et elle se donne ainsi un programme de travail au début d'un second centenaire dans lequel elle n'hésite pas à se projeter.

Les vingt-huit auteurs des textes sont tous membres de l'Académie. Les problématiques traitées et la liste des vingt-huit auteurs sont jointes à ce document. Tous ces textes, forts, surprenants, visionnaires, honorent la vocation scientifique de l'Académie et la vertu d'humilité des hypothèses prospectives. Les grands domaines des interrogations auxquelles l'humanité est confrontée sont explorés et documentés : les défis du système international, un développement équilibré dans un monde incertain, croître sans abîmer la nature, gouverner et construire ensemble, progresser en humanité.

La contribution de l'Académie au siècle qui vient de s'écouler, évoquée dans le chapitre d'ouverture, est l'occasion d'illustrer l'infatigable curiosité des Académiciens et leur aptitude renouvelée à s'adapter à un monde en constante métamorphose.

La conclusion est une lettre de mission confiée à l'Académie par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'Académie est, en particulier, encouragée à ouvrir encore plus largement ses travaux au public, en particulier vers la jeunesse qui porte son regard au-delà des frontières, et qui recèle un vivier de futurs Académiciens, et à développer la notoriété de sa bibliothèque, qui offre la plus importante variété d'ouvrages en France consacrés à l'outre-mer.

Le livre du centenaire a été élaboré sous la direction de Pierre Gény, Secrétaire perpétuel de l'Académie, Dominique Barjot, membre du Bureau de l'Académie, et Hubert Loiseleur des Longchamps, Président du comité du centenaire de l'Académie. Il est édité par Le Cerf, est mis en souscription au prix de 20 euros. Les promesses de souscriptions sont à adresser à l'Académie des sciences d'outre-mer. Leur versement interviendra par chèque adressé à la Société des amis de l'Académie des sciences d'outre-mer.